



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2007
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives : financement de la promotion de l'égalité
des sexes et de l'autonomisation des femmes**

Déclaration présentée par le Consell Nacional de Dones de Catalunya (Conseil national des femmes de Catalogne), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2008/1.



Déclaration

Les budgets constituent l'instrument principal dont disposent les pouvoirs publics pour concrétiser leurs politiques et atteindre leurs objectifs économiques et de développement. Savoir comment sont affectées, gérées et vérifiées les ressources d'un pays, d'une région ou d'une localité permet de connaître les priorités retenues, les sommes dépensées, ce qu'elles servent à financer et la façon dont elles le financent et de savoir quelles ressources humaines sont valorisées ou non et le travail qu'on choisit de récompenser ou de passer sous silence.

Les budgets publics ne sont pas neutres en terme de répartition par sexe car ils ont des incidences différentes sur les femmes et les hommes et sur les groupes de femmes et les groupes d'hommes. Les uns et les autres occupant des positions économiques et sociales différentes et inégales, ne pas tenir compte de ces différences lors de l'élaboration des budgets ne peut aboutir qu'à perpétuer les discriminations, à approfondir le fossé entre hommes et femmes et à évaluer l'activité économique de façon erronée, sans qu'il soit tenu compte du travail non rémunéré des femmes, par exemple.

Pour qu'une politique budgétaire soit valable, il faut non seulement que ceux qui la formulent en comprennent les incidences mais aussi qu'ils la conçoivent de façon rationnelle, pour pouvoir satisfaire tous les groupes de femmes et d'hommes de manière juste et équitable. Dans un budget impartial, il est tenu compte des différences entre les besoins, privilèges, droits et devoirs des hommes et ceux des femmes, de la contribution des deux sexes à la production de biens et de services et de la manière dont les ressources sont réparties.

Les budgets nationaux doivent prendre en considération la valeur du travail non rémunéré fourni par les femmes de toutes catégories et de toutes conditions, principalement au foyer et dans la collectivité. Ce travail a jusqu'à présent été considéré purement et simplement comme un « non travail ». Si les budgets sont établis dans une optique traditionnelle et que l'on en exclue ou l'on en élimine le travail lié, notamment, au ménage, aux soins et à la procréation parce que l'on ne tient compte que de facteurs d'investissement ou de consommation et que l'on relativise les questions sociales, on perpétuera la marginalisation dont les femmes sont victimes et on accentuera l'inégalité entre les sexes.

Conformément à l'engagement qu'il avait pris d'incorporer une perspective soucieuse de la problématique hommes-femmes dans toutes ses politiques et dans son action, le Gouvernement catalan présente désormais les données économiques ventilées par sexe et étudie les moyens d'établir des budgets par sexe dans tous les domaines. Grâce à cela on peut constater, par exemple, dans le budget des sports du Consell Català de l'Esport (CCE) (Conseil catalan du sport) de la Generalitat de Catalunya pour l'année 2005, que les dépenses consacrées aux activités sportives féminines ne représentent que 1,2 % du total des dépenses¹, ce à quoi il faut remédier au moyen de mesures économiques.

¹ Rodríguez Planas, Núria. *Protocol d'anàlisi de la despesa pública des de la perspectiva de gènere*. Generalitat de Catalunya. Institut Català de les Dones.

Il convient aussi à cet égard de mentionner l'établissement du « compte satellite de la production des ménages »², qui offre une image plus complète et plus vaste de la réalité économique du pays parce qu'il évalue la valeur économique du travail domestique et si on l'intégrait, ce qui n'avait jamais été fait. Ce compte ne considère pas uniquement les ménages comme des consommateurs mais aussi comme des producteurs et il mesure le temps et la valeur financière du travail non rémunéré effectué dans les ménages catalans.

Grâce à lui, on peut affirmer que si l'on calculait la valeur économique du travail domestique dans le PIB catalan, celui-ci augmenterait de 40 % (pourcentage qui correspond aux conclusions d'études réalisées dans d'autres pays : États-Unis d'Amérique, Finlande, Suisse et Norvège).

En Catalogne, le travail domestique représente 112,3 % du temps de travail comptabilisé sur le marché du travail dont 72 % sont à imputer aux femmes. Il est fondamental de valoriser ce travail pour modifier la façon dont il sera perçu et pour qu'il soit réparti de façon équitable.

En tant qu'organe consultatif et constitutif de l'Institut Català de les Dones, le Consell Nacional de Dones de Catalunya (CNDC), qui est constitué de 303 entités et groupes de femmes et qui est divers dans sa composition puisqu'il comprend des immigrées, des handicapées, des femmes jeunes et âgées et des femmes exerçant toutes sortes de professions, considère que les initiatives visant à réviser les mécanismes d'établissement des budgets dans une perspective soucieuse de l'égalité des sexes favorisent la transparence du processus budgétaire et permettent d'accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion des dépenses publiques. Elles ne constituent pas une formule magique mais elles permettront de définir les changements structurels nécessaires pour que l'égalité des chances entre hommes et femmes devienne une réalité.

Le *Consell Nacional de Dones de Catalunya* lance donc un appel en faveur de l'établissement de budgets par sexe, y voyant un bon moyen :

- De sensibiliser les pouvoirs publics et la société en général à l'importance des budgets en ce qui concerne la problématique hommes-femmes;
- D'évaluer si les pouvoirs publics respectent les engagements qu'ils ont pris de promouvoir la condition de la femme;
- De modifier les politiques et les budgets afin d'améliorer la situation économique et sociale des femmes.

² Carrasco Bengoa, Cristina; Serrano Gutiérrez, Mònica. *Compte satèl·lit de la producció domèstica (CSPD) de les llars de Catalunya 2001*. Generalitat de Catalunya. Institut Català de les Dones.